

Département du Nord

Arrondissement de Dunkerque

COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE LYS

DÉCISION DU PRÉSIDENT SOLLICITANT UNE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD AU TITRE DU DISPOSTIF « ACCOMPAGNEMENT A LA POLITIQUE CYCLABLE DEPARTEMENTALE » POUR L'AMENAGEMENT DE LA VELOROUTE DE LA LYS TRONCON LA GORGUE

N° 2024DP041

Vu les statuts de la CCFL et notamment sa compétence en matière d'aménagement cyclable,

Vu la délibération CCFL 2021D233 adoptant les grandes orientations du schéma directeur vélo CCFL,

Vu la délibération CCFL 2022D150 relative à la redéfinition de l'intérêt communautaire pour la mise en œuvre du schéma directeur cyclable CCFL,

Vu la délibération n°2023D126 du Conseil communautaire du 22 juin 2023, modifiant les délégations au Président.

Vu le dispositif du Conseil Départemental du Nord dénommé « accompagnement à la politique cyclable départementale »,

Considérant la mise en œuvre des travaux du schéma directeur cyclable de la CCFL incluant les travaux d'aménagement de la véloroute de la Lys sur le tronçon de La Gorgue, du pont de la Lys au pont d'Estaires pour un montant de 624 553 € HT,

Considérant que ce tronçon est inscrit au schéma directeur cyclable intercommunal et au schéma régional des vélos routes et voies vertes,

DÉCIDE

Article 1er. -

Le Président de la Communauté de Communes Flandre Lys sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental du Nord, dans le cadre du dispositif « accompagnement à la politique cyclable départementale », pour un montant de 249 821 € représentant 40% du coût des travaux.

Article 2. -

Monsieur le Président, ou son représentant, est autorisé à signer tout document relatif à cette décision.

Article 3. -

M. le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

Article 4.-

La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Fait à La Gorgue, le 17/05/2024

Le Président,

Jacques HURLUS.

COMMUNES